

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : AMCOFEN 2,5 MG/25 MG COMPRIME A CROQUER POUR PETITS CHIENS ET CHIOTS PESANT AU MOINS 0,5 KG,

Comprimé à croquer

Titulaire : KRKA

Composition : Milbémycine oxime 2,5 mg - Excipient QSP 1 comprimé; Praziquantel 25 mg - Excipient QSP 1 comprimé

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/3472096 9/2019

Date de décision : 29/04/2019